

## Programme « Dites-le-nous une fois »

### Le Marché Public : *Simplement !*

*Les échanges d'informations entre administrations  
au service de la simplification des relations entre  
les entreprises et les administrations*

« Le dire une bonne fois pour toutes ! »



« Répéter 50 fois par an l'identité de mon entreprise ! »



« Les marchés public,  
Ce n'est pas pour ma PME, trop  
complexe, trop risqué »

« Des dossiers, OK, mais 2/3  
des informations demandées  
sont déjà connues de  
l'administration ! »



# L'initiative répond à l'attente forte des entreprises de réduire la charge liée à la transmission de données aux administrations

**3 entreprises sur 4...**

...considèrent que la réduction de la redondance des informations demandées doit être la principale priorité de l'administration

**33% de valeur ajoutée...**

...perdue par les entreprises de moins de 5 salariés dans la transmission de données redondantes

**10 à 15 fois,...**

... est le nombre de fois où les données sont demandées par l'Administration sur les effectifs et le chiffre d'affaires



Un impact annuel de 2 à 3 points de perte de PIB par an\*



# Synthèse des attendus « Dites le nous une fois »

## Extrait du discours du Président de la République, Toulouse, 9-01-14

« Quelles sont les attentes des entreprises ? Elles ont été rappelées par les uns comme par les autres.

**Réduire la redondance.** La redondance consiste à demander plusieurs fois la même chose aux mêmes personnes, ce qui peut être énervant au bout d'un certain moment. On a constaté que les mêmes statistiques, les mêmes renseignements pouvaient être demandés 15 fois par des administrations différentes. 15 fois, sans qu'il y ait finalement de croisement. La redondance, c'est d'obliger l'entreprise à réaliser plusieurs déclarations pour le même objet. C'est la première attente des entreprises, réduire la redondance.

### Troisième sujet : simplifier les règles de la commande publique.

Nous avons donc décidé que les entreprises doivent pouvoir accéder beaucoup plus facilement - je pense aux petites et moyennes entreprises - aux marchés publics.

**Une expérimentation, lancée dès janvier 2014**, permettra aux entreprises de répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET. Cette expérimentation permettra de supprimer les 6 documents aujourd'hui exigées des entreprises alors que l'administration les détient par ailleurs.

**Fin 2014, grâce au dispositif « dites-le nous en une seule fois »**, cette expérimentation en faveur d'un accès plus simple aux marchés publics sera généralisée. En 2017, l'ensemble des démarches administratives des entreprises sera concerné. Toutes les démarches administratives seront réglées dans le cadre du dispositif « Dites-le en une seule fois ».

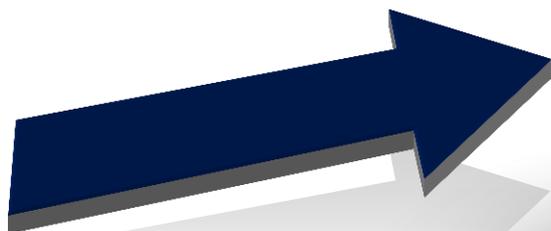


## Les trois objectifs du programme « Dites-le-nous une fois » éviteront à l'entreprise toute redondance...

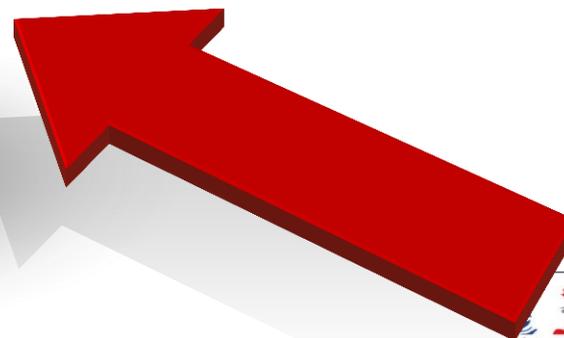
« En 2017, l'entreprise ne fournira plus qu'un identifiant en remplacement des autres données d'identité »\*



« En 2017, l'entreprise ne fournira plus aucune pièce justificative produite par l'administration »\*



2017



« En 2017, l'entreprise ne fournira plus qu'une fois la même donnée sociale et la même donnée comptable »\*



\* (sur un périmètre de démarches à confirmer couvrant les enjeux principaux et priorisant les TPE et les PME)

# Cette vision se construit avec l'ensemble des partenaires et autour de 4 leviers d'actions



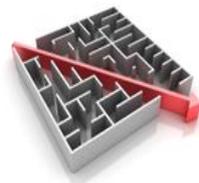
**Entreprises et Organisations professionnelles**



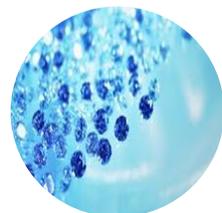
**L'échange des données entre les administrations**  
afin de faire de la sollicitation directe de l'utilisateur une exception



**Conseil de simplification**



**La réingénierie des formulaires**  
afin de ne demander que les informations réellement utiles (test Dites-le-nous une fois)



**La dématérialisation des procédures**  
afin de pouvoir simplifier le traitement et la soumission d'informations



**Acteurs Publics**



**La confiance *a priori***  
afin de limiter les demandes de pièces justificatives



# L'ordonnance du 7 mai 2015 : les bases juridiques du DLNUF

- Les principes – art. 16A loi DCRA du 12 avril 2000
  - **les autorités administratives échangent** entre elles toutes informations ou données strictement nécessaires pour traiter les demandes présentées par les usagers. Un usager ne peut être tenu de produire des informations ou données qu'il a déjà produites.
  - **l'usager est informé des informations ou données que l'administration récupère** auprès d'une autre pour l'instruction de sa demande/déclaration ainsi que de son droit d'accès et de rectification,
  - les autorités administratives qui en sont destinataires ne peuvent, pour ce qui concerne les entreprises, se voir opposer le **secret professionnel** dès lors qu'elles sont, dans le cadre de leurs missions légales, habilitées à connaître des informations échangées.
- La mise en œuvre
  - un décret en Conseil d'Etat pris après avis de la CNIL organise ces échanges : les domaines et procédures concernées, les autorités administratives auprès desquelles s'effectuent les demandes d'informations, les règles de sécurité et de confidentialité.
  - Dès lors que les informations peuvent être obtenues directement auprès d'une autre administration :
    - Le représentant de l'entreprise atteste sur l'honneur de l'exactitude des informations déclarées. Cette attestation se substitue à la production de pièces justificatives. La liste des pièces que les entreprises n'ont plus à produire est fixée par décret.



Le champ d'application de l'ordonnance est large ; il porte autant sur les données que sur les pièces justificatives, objet des premiers travaux de mise en œuvre

## L'ordonnance du 7 mai 2015 : les PJ concernées

- L'ordonnance du 7 mai 2015 relative à la suppression de la production de pièces justificatives a prévu une liste de PJ que l'administration ne pourra plus demander aux entreprises .
- Cette liste va être fixée par décret Les PJ concernées sont celles listées dans le rapport au président de la république, à savoir :
  - L'attestation fiscale
  - L'attestation sociale (MSA),
  - L'attestation sociale (ACOSS).
  - La liasse fiscale, pour les dossiers de demandes d'aides, et le transfert de la liasse entre la DGFIP et la Banque de France
  - Les statuts des entreprises, fournis par le GIE info greffe, à l'appui des demandes d'aides publiques formulées auprès d'un opérateur public
  - Le KBIS, ou les données permettant de répondre au besoin d'information qu'il revêt actuellement.

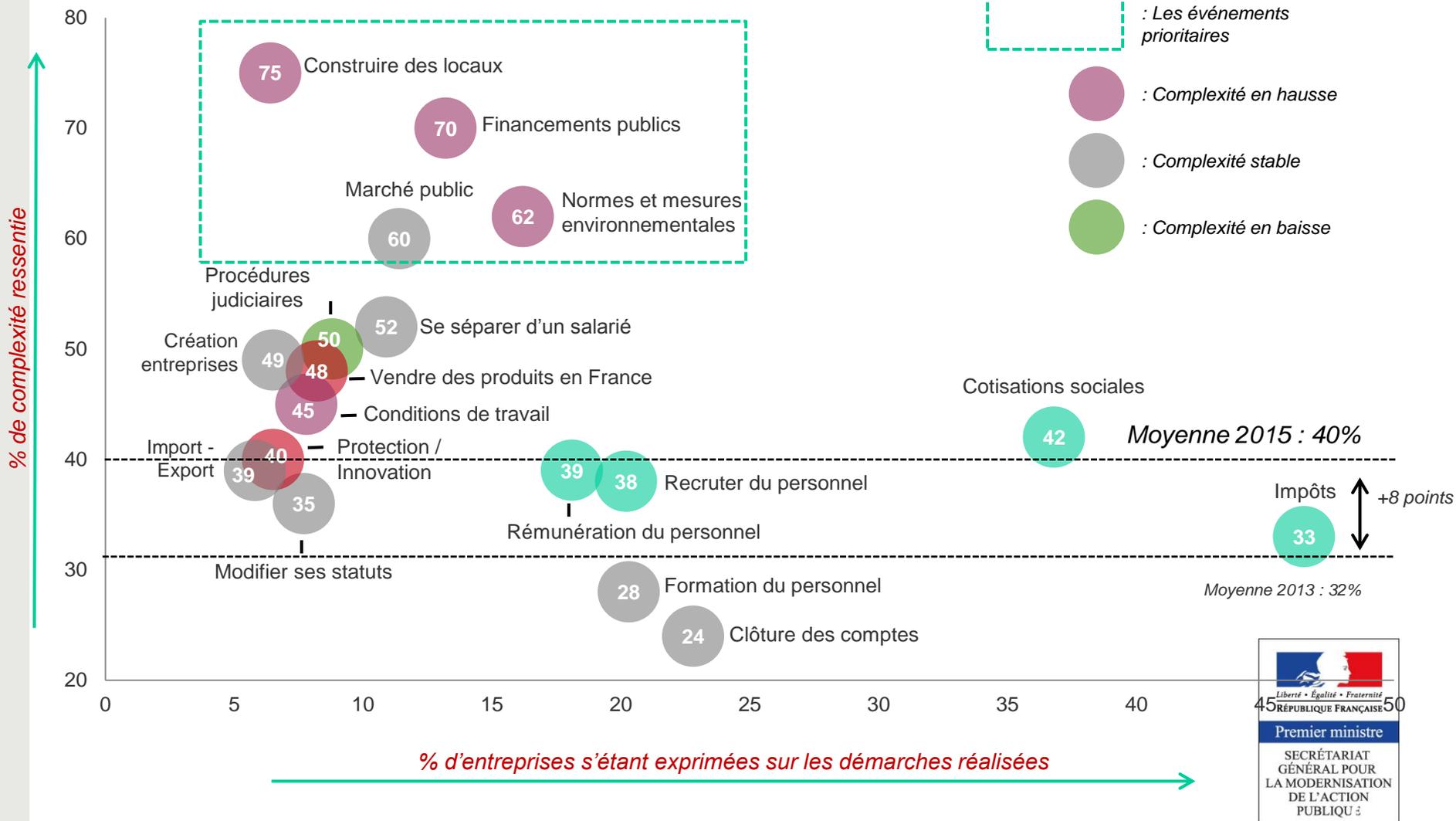
Afin de préparer et anticiper ces travaux, Il reste à conduire les actions visant à préparer l'arrivée du décret

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

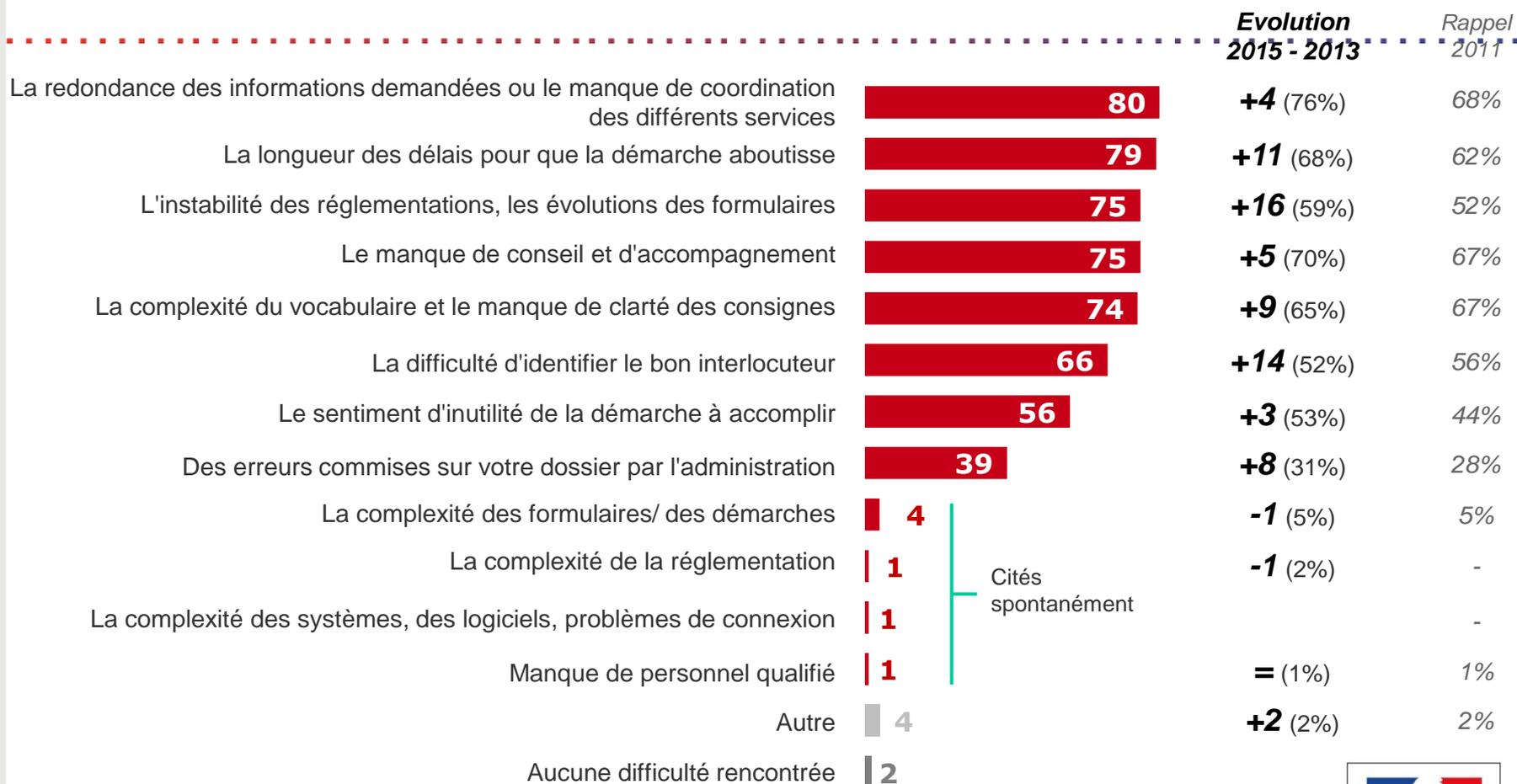
Premier ministre

SECRETARIAT  
GÉNÉRAL POUR  
LA MODERNISATION  
DE L'ACTION  
PUBLIQUE

# Les choix des chantiers prioritaires



# Au global, les difficultés rencontrées sont d'abord liées à la redondance des informations demandées et aux délais



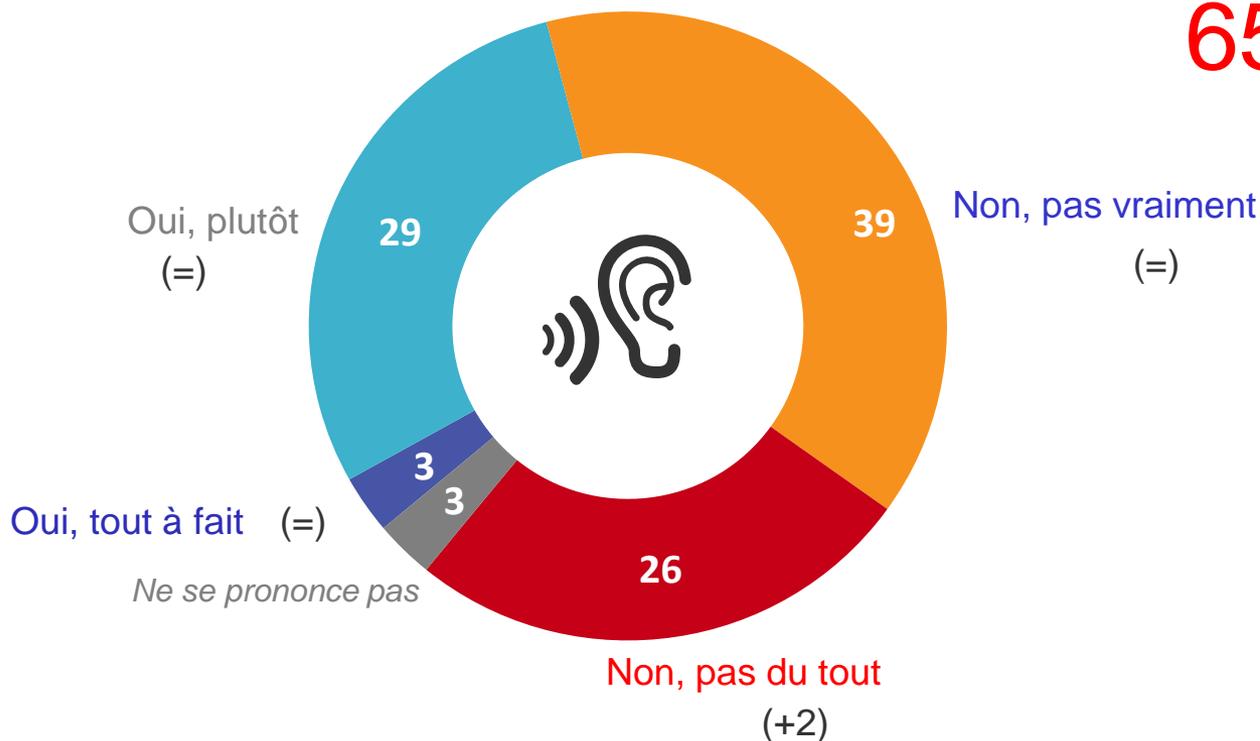
Base : à ceux qui déclarent que les démarches effectuées étaient complexes



# Aujourd'hui encore, une majorité d'entreprise ne considère pas que les services publics sont à leur écoute

Sous-total « oui »  
**32%**

Sous-total « non »  
**65% (+)**



Base : Ensemble

# Les propositions destinées à améliorer la qualité du service rendu se concentrent d'abord sur la coordination de l'administration

	Juin 2015	Rappels 2013
<b>COORDINATION DE L'ADMINISTRATION</b>	<b>32</b>	<b>30%</b>
Simplification administrative / Moins de lourdeur administrative	14	7%
Centralisation des différentes administrations	7	9%
Centralisation des informations pour une même entreprise	7	1%
Fournir plus d'informations	6	7%
Meilleure coordination entre les services	3	6%
Plus de clarté, de précision dans les démarches	2	-
<b>LOIS / JURIDIQUE</b>	<b>22</b>	<b>7%</b>
Simplification juridique, des lois	6	5%
Baisse des charges, des taxes	5	-
Stabilité des lois / Ne pas les changer tous les ans	4	1%
Plus de souplesse dans les lois	3	1%
Simplifier les contrats	3	-

	Juin 2015	Rappels 2013
<b>PERSONNEL / INTERLOCUTEUR</b>	<b>21</b>	<b>20%</b>
Avoir un interlocuteur unique, attitré	10	11%
Mettre plus d'interlocuteurs disponibles	6	4%
Changer le personnel / Personnel plus compétent	5	5%
Réduire les délais de réponses	4	4%
Trouver facilement le bon interlocuteur, le bon service	4	-
<b>DÉMATÉRIALISATION</b>	<b>12</b>	<b>9%</b>
Moins de papiers, de paperasse	7	6%
Pouvoir faire les démarches sur Internet	6	4%
<b>FORMULAIRES / PROCÉDURES</b>	<b>7</b>	<b>30%</b>
Simplification des formulaires	3	9%
Passer moins de temps à remplir des formulaires	3	3%
Utiliser un vocabulaire moins complexe	2	5%
Que les démarches internet ne deviennent pas systématique	2	-
<b>Avoir une aide pour les démarches administratives</b>	<b>4</b>	<b>-</b>

Ne se prononce pas : 24%

Base : Ensemble



# Présentation du Programme DLN1X: deux réalisations concrètes

## 2014 : Marché public simplifié

**LE PORTAIL DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

Accueil > Les services publics se simplifient et innovent > Par des simplifications pour les entreprises > Marché Public Simplifié, un service pour les places de marché

### LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

1100

#### MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ, UN SERVICE POUR LES PLACES DE MARCHÉ

17.02.14

**MPS**  
Le Marché Public Simplifié

LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

- PAR L'ÉCOUTE
- PAR LA CONSULTATION ET LA CONCERTATION
- PAR LA CO-CONSTRUCTION
- PAR DES SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS
- PAR DES SIMPLIFICATIONS POUR LES ENTREPRISES**

SUR LE MÊME SUJET

« Dites-le nous une fois » : un programme pour simplifier la vie des entreprises

Marché public simplifié (MPS) est un exemple de la mise en œuvre du programme « Dites-le nous une fois ». Ce nouveau service simplifie la réponse aux marchés publics pour les entreprises de toutes tailles en réduisant radicalement le nombre d'informations demandées aux entreprises. Basé sur le principe de la confiance, le dispositif permet aux entreprises de candidater avec leur seul numéro SIRET et de ne fournir les pièces justificatives qu'a posteriori de leur sélection par l'acheteur public.

## 2015 : Aides publiques simplifiées

**LE PORTAIL DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE**

Accueil > Les services publics se simplifient et innovent > Par des simplifications pour les entreprises > Avec Aide publique simplifiée (APS), demandez une aide publique simplement

### LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

1117

#### AVEC AIDE PUBLIQUE SIMPLIFIÉE (APS), DEMANDEZ UNE AIDE PUBLIQUE SIMPLEMENT

04.11.14

**APS**  
Aide publique simplifiée

LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

- PAR L'ÉCOUTE
- PAR LA CONSULTATION ET LA CONCERTATION
- PAR LA CO-CONSTRUCTION
- PAR DES SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS
- PAR DES SIMPLIFICATIONS POUR LES ENTREPRISES**

SUR LE MÊME SUJET

« Dites-le nous une fois » : un programme pour simplifier la vie des entreprises

Après *Marché public simplifié* (MPS), *Aide publique simplifiée* (APS) est un nouveau service du programme « Dites-le nous une fois ». Ce dispositif simplifie radicalement les demandes d'aide publique pour l'entreprise : dès 2015, elle pourra déposer un dossier avec son seul numéro SIRET.

**CONSTRUISONS L'ADMINISTRATION DU FUTUR**

**PARTICIPEZ À LA SEMAINE DE L'INNOVATION PUBLIQUE**

**DU 12 AU 16 NOV. 2014**

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

SECRET GÉNÉRAL DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

# Le SGMAP pilote des développements de briques de services en mode starts up qui sont au cœur du programme « dites le nous une fois »

- **Le programme « Dites le nous une fois » se décline en actions concrètes autour de la réalisation de services expérimentaux ou opérationnels qui doivent démontrer tout le potentiel des échanges d'informations entre administrations.**
  - Un choix précis de processus à fort impact (Marchés publics avec MPS, aides publiques avec le programme APS)
  - Un choix fondé sur une maîtrise des risques, tant technologiques que juridiques,
  - Un périmètre de projet qui permet de limiter les ressources mobilisées, pour plus d'agilité
- **Une mise en œuvre du SGMAP fondé sur une internalisation du développement en mode agile, et par un support simplifié à des supports techniques extérieurs**
  - Une réalisation en boucle de développement très courte
  - Mise en place d'une équipe réduite dédiée (2 à 3 personnes)
  - Des choix d'hébergement et de sécurité souples et adaptés aux enjeux de l'expérimentations
- **Un positionnement clair d'être un apporteur de services de simplification, pour les entreprises et des administrations dans le cadre de l'Etat plateforme**
  - **Fonder les services autour de la valorisation des données publiques auprès des acteurs publics**
  - Basé les développements sur la modalité **d'une d'API contextualisée**
- **Un mode d'organisation ouvert à tous les partenaires, par des travaux de co construction permanents**
  - Une association de l'ensemble des acteurs
  - Une ouverture aux acteurs publics et privés

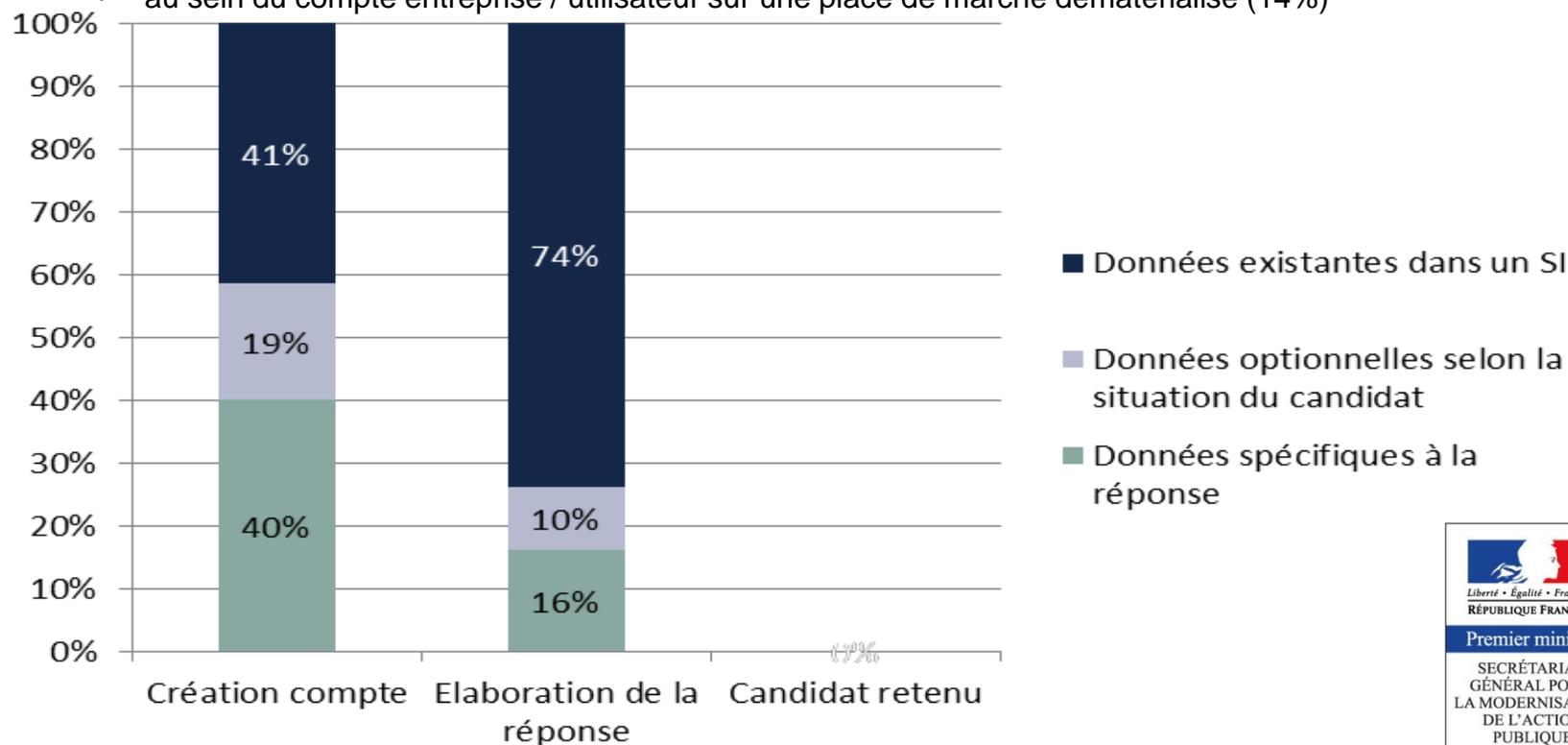


# Les ¾ des données renseignées par l'entreprise dans un dossier de candidature sont connues de l'administration

Près de **74% des informations renseignées** par l'entreprise lors de l'élaboration de sa réponse à sont des informations qui **existent par ailleurs**:

au sein des Documents de Consultations (23%)

- auprès de l'INSEE (17%)
- auprès de l'INPI / INFOGREFFE (15%)
- au sein du compte entreprise / utilisateur sur une place de marché dématérialisé (14%)



# MPS: un exemple d'une simplification fondée sur l'échange d'informations et un mode de développement agile

- **Décembre 2013:** décision de lancer « MPS » (CIMAP décembre, annonce présidentielle du 9 janvier 2014)
- **Janvier 2014 :** recrutement par le SGMAP d'une petite équipe de développeurs et coaching par un chef d'entreprise
- **Mi mars:** livraison aux partenaires des WS et première version des outils
- **Avril 2014 :** Les premiers appels d'offres publiés sur les places partenaires
  - Création des premiers WS externalisant des données par les services fiscaux et organismes sociaux français en 2 mois
- **Mai 2014 :** Les premiers dépôts
- **Juin 2014 :** Elargissement aux places de marchés compatibles
- **Novembre 2014 :** Elargissement à l'ensemble des marchés



# Avec MPS, un dossier de réponse c'est :

Le n° SIRET

Quelques informations connues de l'entreprise seule

Le dossier technique



Candidat



## Les informations fournies par les administrations

L'identité

Les justificatifs

Un suivi



Nom	Société Electrique d'Anbenas
Adresse du site	35 Rue Joseph Monier 92500 Rueil-Malmaison Fr
Nombre de salariés	250 salariés
Chiffre d'affaires	100 millions
Capital	970.176 Euros
Nature de l'activité	Electrique
Produits ou services vendus	Appareil de coupure
Zone de chalandise	Mondiale



**Extrait Kbis**  
IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
Extrait au 23 Février 2012



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Premier ministre  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION

# Un marché MPS, cela se passe comment ?



- ① L'acheteur public publie un appel d'offres sur une place de marché en ligne partenaire. Il choisit l'option «marché public simplifié».



- ② L'entreprise candidate à l'appel d'offres, identifié par le logo MPS. La seule information administrative qui lui est demandée est son numéro SIRET.



- ③ La place de marché public récupère, de façon sécurisée, les informations de l'entreprise (fiscales, sociales, administratives et juridiques), via une plateforme gérée par le SGMAP.



- ④ L'acheteur public reçoit la candidature complète de l'entreprise. Elle contient son offre et les informations administratives agrégées, 100% fiables et à jour.

Concrètement

# Etape 1 : l'acheteur publie un marché sur sa place de marché, et l'estampille

MPS

A proximité de Cesson-Sévigné  
35510 Ille-et-Vilaine

Acheteur : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine

Adresse :  
1, avenue de Tizé, CS 13600  
35236 Cesson-Sévigné (Code Insee: 35051)  
Fax : 0299233800  
[Envoyer un mail](#)

Reste 6 jours  
Date de clôture estimée : 11/09/14

[Répondre](#) [Retirer le DCE](#)

Contact :

Contact retrait de dossier :  
Nom : Bernard Jean-Jacques  
Entité : Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine  
1, avenue de Tizé, CS 13600  
35236 Cesson-Sévigné (Code Insee: 35051)  
[Envoyer un mail](#)  
Fax : 0299233800

Acquisition de cinq photocopieurs et services associés MPS

Marché public ou privé  
Référence du marché : 1198350

Date de clôture estimée : 11/09/14  
Etat : Première publication  
Publié dans :  
[OUEST-FRANCE](#) (20/08/14)  
7106793201  
[SOUTIEN](#) (23/08/14)

Accueil

Acquisit  
Procéd.  
Nom et  
Bernar  
contact

## ENTREPRISES

- Accès membre Entreprises
- Enregistrement Entreprises
- Contact / demande de devis
- Annuaire entreprises
- Questions fréquentes
- Formulaire marchés publics

### VOS BÉNÉFICES

- Trouvez les appels d'offres
- Téléchargez les dossiers
- Votre candidature en 5 min
- Répondez électroniquement
- Votre présence dans l'annuaire

### Surveillez LES MARCHÉS PUBLICS

En savoir plus

## Appels d'offres, marchés publics 338562

TOUS TRAVAUX SERVICES FOURNITURES

[TROUVEZ](#)

Organisme	Date Candidature	Date Offre
-----------	------------------	------------

Zone géographique : Toutes les régions

**LA VILLE DU BOIS** [Accéder au site](#)

MPS Marche de maîtrise d'oeuvre relatif a l'aménagement de l'avenue de beaulieu

Proc.Adapt. [Avis](#) [RC](#) [Dossier](#) [Questions](#) [Dépôt](#) 25/09/2014 à 16 h 00

SECRETARIAT  
GÉNÉRAL POUR  
LA MODERNISATION  
DE L'ACTION  
PUBLIQUE

## Etape 2: l'entreprise complète un formulaire pré remplie en sus et place des DCX.

L'entreprise complète son formulaire: soit il entre son SIRET, soit ce dernier est directement récupéré de la base des tiers de la place de marché

### Identité

**Raison sociale** (ou Nom Prénom) NOTRE BANQUE HOLDING

**Forme juridique** Société à responsabilité limitée (sans autre indication)

**Adresse établissement candidat** NOTRE BANQUE HOLDING  
58 RUE DE ROMAINVILLE  
93260 LES LILAS

**Activité** Activités des sociétés holding

### Capacités

	Chiffre affaires réalisé ou estimation	% significatif pour cette consultation	Commentaires
Exercice N-1	13 000,00 €	%	fin d'exercice : 31/12/2013
Exercice N-2		%	
Exercice N-3		%	

### Tranche d'effectifs

Non renseigné

Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner prévus à l'article 43 du code des marchés publics

Je déclare **posséder le pouvoir d'engager la société** en tant que dirigeant, soit comme délégué, d'un dirigeant. Toute fausse déclaration est passible de sanction.

Choisissez un représentant légal dans la liste dérouler

PEZZIARDI PIERRE, en qualité de GERANT

J'autorise le pouvoir adjudicateur à vérifier les infos resteront strictement confidentielles.

### Conformité

#### Volet social

Je certifie être à **jour de mes obligations sociales** (déclarations et paiements)

#### Volet fiscal

Je certifie être à **jour de mes obligations fiscales**.

#### Si votre entreprise fait partie d'un groupe

L'entreprise est intégrée à son groupe pour l'IS  
[En savoir plus sur le régime IS](#)

L'entreprise est intégrée à son groupe pour la TVA  
[En savoir plus sur le régime TVA](#)

#### Volet assurances et responsabilité

Je certifie **avoir contracté les assurances** permettant de garantir ma responsabilité d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

### Sous-traitance / co-traitance

En cas de co-traitance ou sous-traitance, veuillez saisir ci-dessous **une adresse eMail valide par entreprise** (séparez les différents emails par des point virgule ";") :

Lorsque vous aurez validé le formulaire MPS, nous enverrons un courrier électronique à chaque entreprise. Cet eMail contient un lien leur permettant de valider leur participation à votre offre.

Revenir en arrière

Valider ces informations

DE L'ACTION  
PUBLIQUE

# Etape 3: L'acheteur public consulte le (ou les) document(s) d'information administrative lors de l'ouverture des plis ...

## Fourniture de mobilier d'espace vert

### Identité

- ★ Raison sociale (ou Nom Prénom) : GAILLARD RONDINO (SIRET : 39198328500142)
- ★ Forme juridique : SA à conseil d'administration (s.a.i.)

### Adresse

- ✔ GAILLARD RONDINO  
RONDINO  
RUE DE L INDUSTRIE  
BP 195  
42600 SAVIGNEUX

### Conformité

- ✔ Je certifie être à jour de mes obligations sociales (déclarations et paiements)
- ✔ Je certifie être à jour de mes obligations fiscales.
- ✔ Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations

### Capacité

- ✔ Chiffres d'affaires

	CA	%	Commentaires
Exercice N-1	17,00 €	62.0%	
Exercice N-2	17,00 €	63.0%	
Exercice N-3	18,00 €	63.0%	

- ★ Tranche d'effectifs de l'entreprise : 100 à 199 salariés

- ✔ Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas interdisant de soumissionner prévus à l'article 43 du code des marchés publics

### Soumissionnaire

GALLIEN MARLENE, en qualité de ADMINISTRATEUR

### Légende :

- ★ Informations de source authentique
- ✔ Informations déclarées sur l'honneur
- ✘ Informations manquantes

Candidature générée sur les serveurs MPS le 03 septembre 2014 14:12:40. Attention, cet horodatage ne se substitue pas à l'accusé de réception du profil Acheteur. Seul celui-ci fait foi en cas de contestation.



MPS

Les informations récupérées auprès des administrations (INSEE, GREFFES)

MPS

Les certifications sur l'honneur inscrites par l'entrepreneur (case à cocher)

MPS

Les informations complémentaires apportées par le déclarant

# Etape 3: auquel sont jointes les pièces justificatives collectées par le service MPS



URSSAF BOURGOGNE  
8 BD Georges Clemenceau  
21037 DIJON CEDEX 9

**POUR NOUS CONTACTER**

Courriel: <http://www.contact.urssaf.fr>  
Tel.: 3957

**RÉFÉRENCES**

N°SIREN 391983285

Page 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article 46 du Code des Marchés publics.

**CODE DE SÉCURITÉ**

Z5G3D5ZX8G4P31C

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

A DIJON, le 03/09/2014

SA GAILLARD RONDINO  
ACHAT VTE FORETS TRANSF SCIAGES  
BP 195  
RUE DE L'INDUSTRIE  
42604 MONTBRISON



Nancy, le 3 Décembre 2014

V/Réf : Siret : 73582032.6-0004.0  
(À rappeler dans tous nos échanges)

**OBJET : Attestation de cotisations**

**ATTESTATION**

Je, soussigné, atteste que l'entreprise :

- Raison sociale : BIGMAT NOEL MATERIAUX
- Adresse : ESPACE DRIANT  
RUE SAINT MICHEL  
55101 VERDUN CEDEX
- Numéro de Siret : 73582032.6-0004.0

a souscrit :

- un contrat retraite à la CNRBTPIG et à BTP-RETRAITE,
- un contrat prévoyance auprès de BTP-PREVOYANCE.

et qu'en tenant compte des éléments connus à cette date, elle est à jour des cotisations au 30.06.2014.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Nancy, le 3 Décembre 2014

Fayçal BOUDAOU  
Directeur régional



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE**

ANNEE 2014

Situation au 31-12-2013

Numéro de délivrance : 1808091

OBJET :

suivantes lui incombant au 31-12-2013 :  
ts et de TVA

tés<sup>(1)</sup>

Date : le 30/06/2014

**Service gestionnaire :**  
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES MONTBRISON  
26B BRD LACHEZE  
42608 MONTBRISON CEDEX  
LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H ET  
13H30-16H OU SUR RENDEZ-VOUS  
04 77 96 84 09  
SIE.MONTBRISON@DGFP.FINANCES.GOUV.FR



Premier ministre

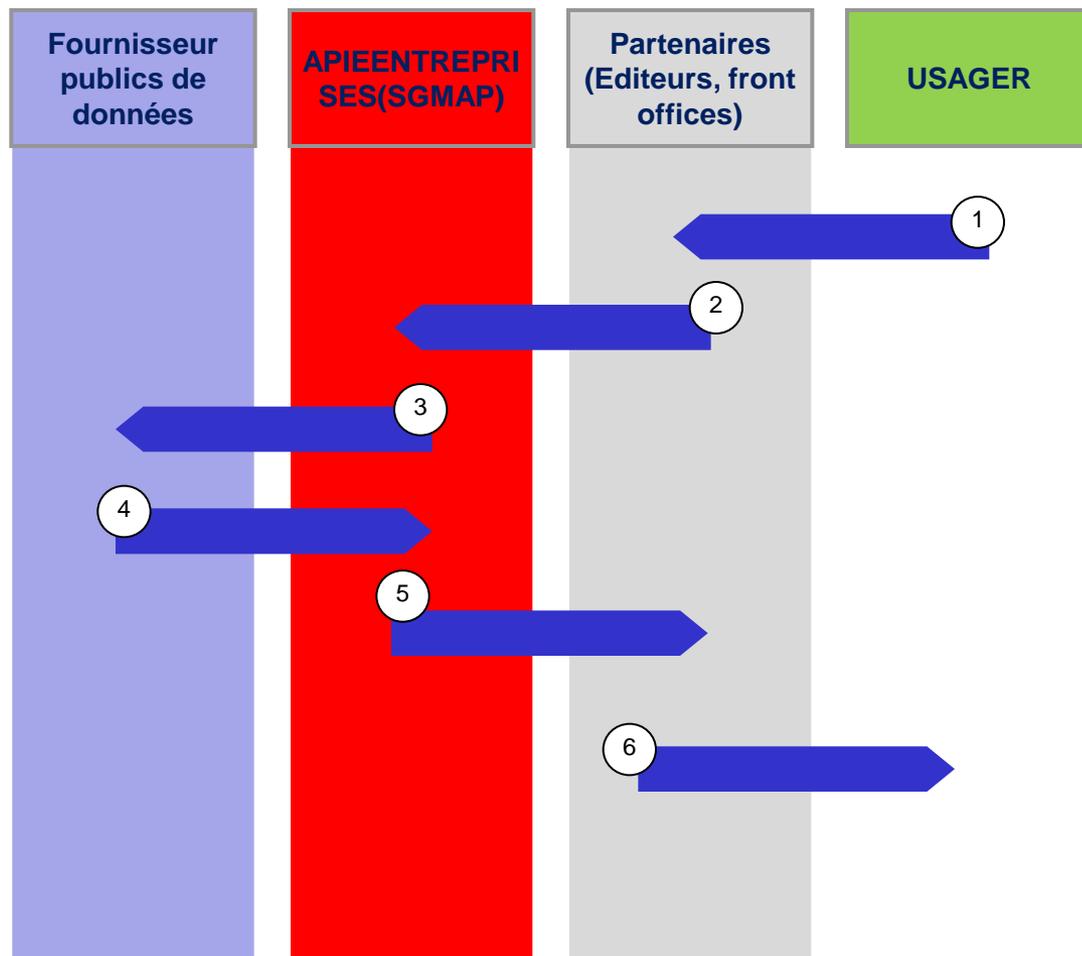
SECRETARIAT  
GÉNÉRAL POUR  
LA MODERNISATION  
DE L'ACTION  
PUBLIQUE

PRO BTP, le groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, au service du bâtiment et des travaux publics  
BTP-PREVOYANCE, Institution de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale  
1 rue du Square 73001 Fernex-03331 784 621 468

RETRAITE  
PREVOYANCE  
RÉGION  
ASSURANCES  
VICIAGES  
ACTION SOCIALE  
**PRO BTP DIRECTION REGIONALE**  
CS 25415  
54056 NANCY CEDEX  
Accueil au 03 83 95 39 90

Internet [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

# Les principes d'architecture qui fondent le développement de services pour « dites le nous une fois »



1 L'utilisateur sollicite une information publique auprès d'un intermédiaire (un front office, un back office...)

2 – Le partenaire sollicite la plateforme SGMAP

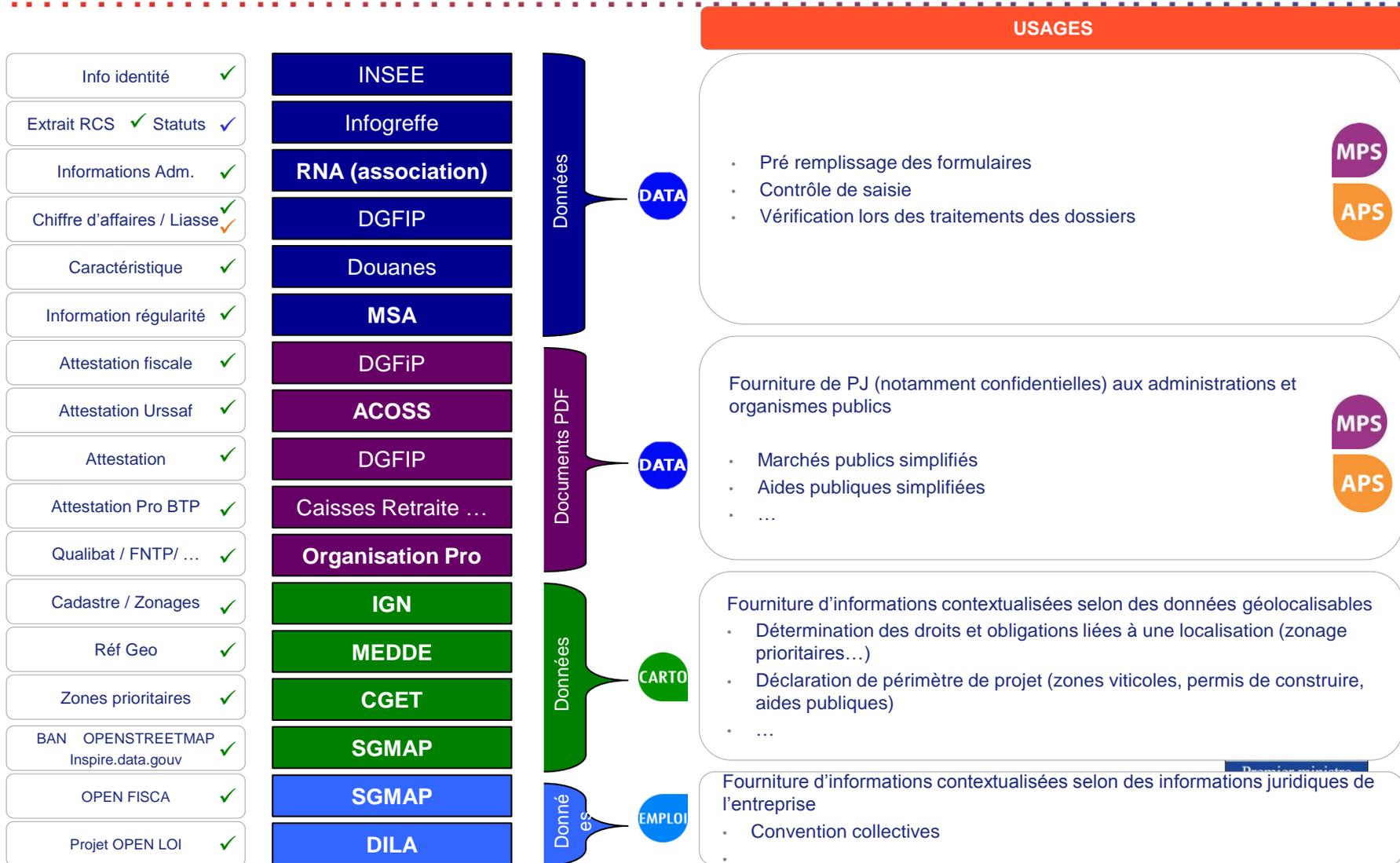
3 – L'APIEENTREPRISE formule une requête auprès d'acteurs publics fournisseurs de données

4 – Le SI du fournisseur de données publique confirme la disponibilité de l'information/la pièce

5 – L'information/la pièce est retransmise à par APIEENTREPRISE au partenaire

6 – L'utilisateur est informé de la mise à disposition de l'information ( pour les données publiques) de l'acteur public concerné (pour les données confidentielles)

# MPS s'appuie sur un dispositif d'échanges de données publiques: l'APIENTREPRISE



# Un projet qui s'appuie sur un très large partenariat d'acteurs publics et privés

MPS

Timeline of MPS (Marchés Publics) partners:

- BOAMP.fr**: Bulletin officiel des annonces des marchés publics
- Mégalis BRETAGNE**: Syndicat mixte de coopération territoriale
- achatpublic.com**
- maximilien**: LE PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS FRANÇAIS
- aws**: APPELS D'OFFRES
- SAE**: SERVICE DES ACHATS DE L'ÉTAT
- MarchésOnline.com**: La grande adresse des appels d'offres
- e-bourgogne**
- MARCHÉS SÉCURISÉS**: UN SERVICE INTERBAT
- francemarchés.com**: TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS
- e-marchespublics.com**: Marchés publics & dématérialisation
- REGION AQUITAINE**
- meuse**: LE DEPARTEMENT
- Omnikles**
- REGION LIMOUSIN**
- RhôneAlpes**
- MODULA**: LA DIGITALISATION DE MARCHÉS PUBLICS
- REGION MONTAIGNE**
- REGION NORD-PAS DE CALAIS**
- DEMAT amp**
- Région Alsace**

Fournisseurs

Timeline of Fournisseurs (Suppliers) partners:

- Insee**: Mesurer pour comprendre
- DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**
- ACOSS**
- PRO BTP**
- LES TRAVAUX PUBLICS**: REGISTRATION NATIONALE
- OPQIBI**: L'INGÉNIERIE QUALIFIÉE
- infogreffe.fr**: Les Greffes des Tribunaux de Commerce
- DILA**: Direction Interministérielle de l'Accès au Droit
- QUALIBAT**
- sa**: santé famille retraite services
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

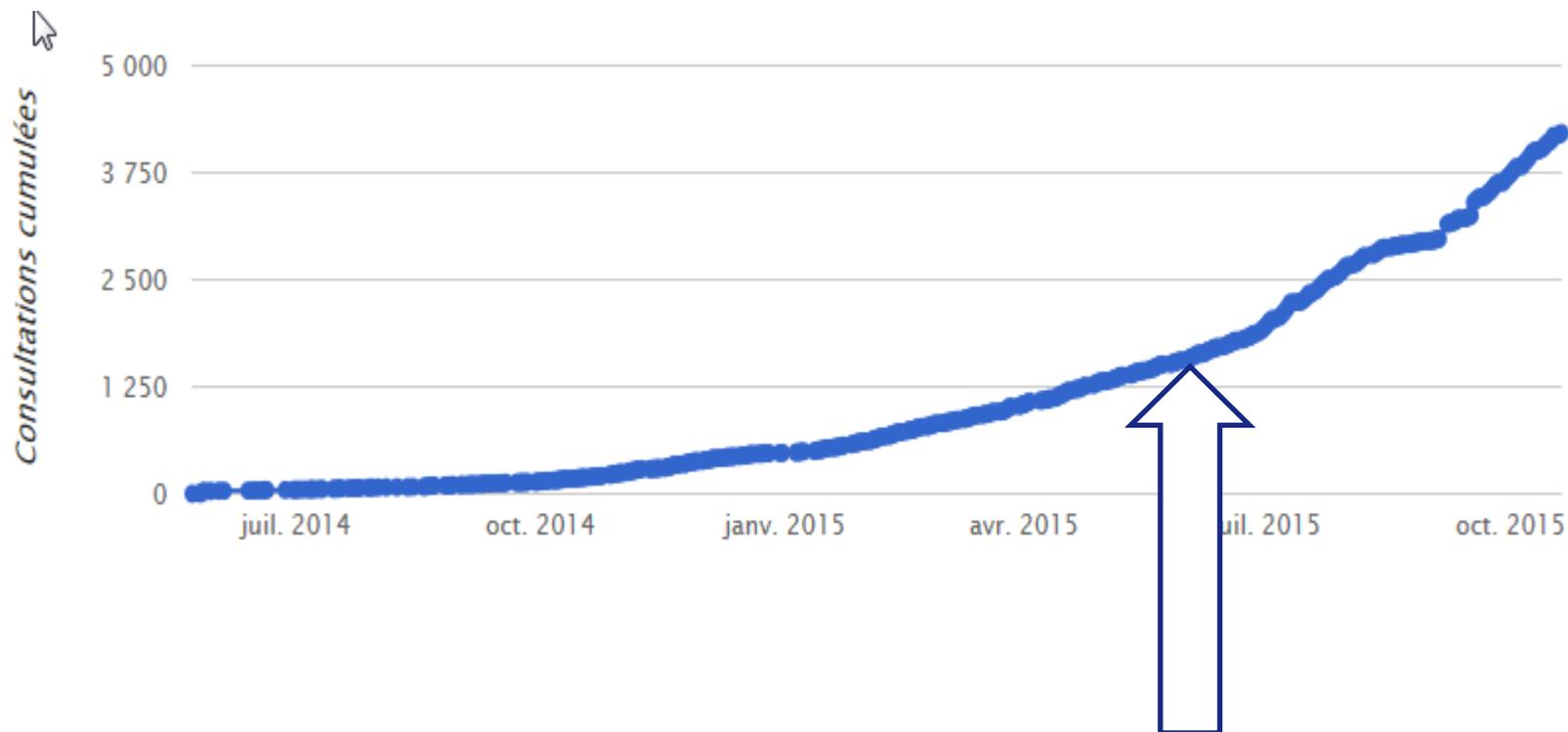
Mai 14    Juil 14    Sept 14    Nov 14    Janv 15    Mars 15    Mai 15    Juil 15    Sept 15    Nov 16    Janv 16



# Un premier bilan encourageant au bout de 18 mois



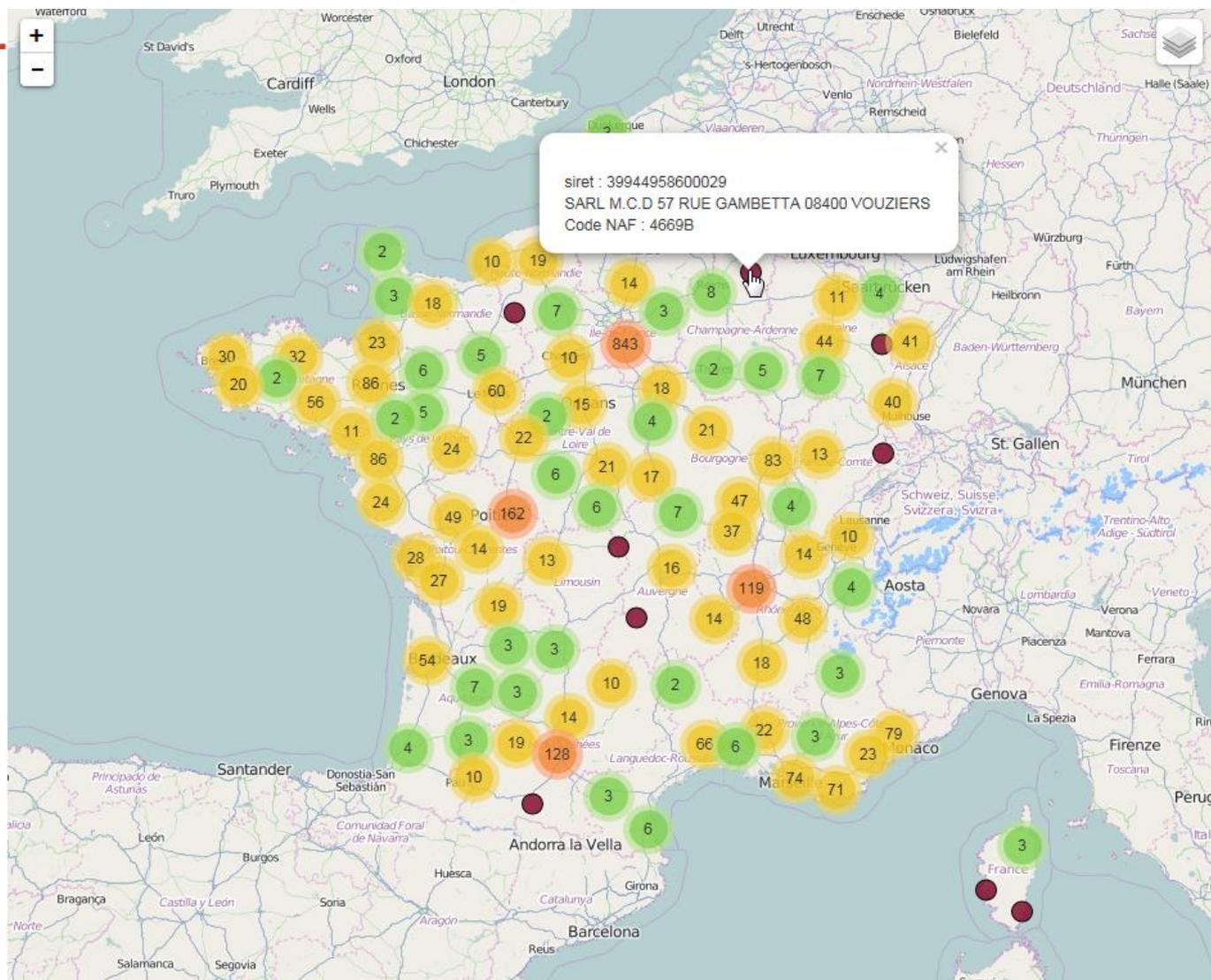
## Une montée en puissance qui s'accélère en raison des décisions volontariste prises par plusieurs partenaires



Fin juin, passage des  
mapa MPS par défaut  
sur la place des  
marchés de l'Etat



# Des entreprises partout en France



## Retour usagers

Sur les 82 entreprises interrogées, les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- **78,5%** des entreprises interrogées sont **satisfaites** de leur utilisation du MPS.
  - **57,7%** se disent **très satisfaites** de leur utilisation de l'outil. Parmi elles, 60% sont des TPE et 40% sont des PME. Elles soulignent la difficulté que nous avons rencontrée à jeter l'outil aux entreprises. En effet, il est difficile dans ce cas d'accéder à la charge des candidatures aux appels d'offre. **100% des ces entreprises très satisfaites reconnaissent un gain de temps et/ou d'argent significatif** et 30% disent explicitement souhaiter l'extension de l'outil.
  - **20,8%** apparaissent **satisfaites** du MPS mais ont connu **au moins une expérience décevante** de l'utilisation de l'outil ou ont déjà rencontré une difficulté technique (notamment lors de la première utilisation). Parmi elles, 60% sont des TPE, 20% sont des PME et 20% sont des grandes entreprises.
- **21,5%** des entreprises interrogées sont **mécontentes du MPS** et ont rencontré des difficultés. Parmi celles-ci, 65% sont des TPE, 25% sont des PME et 10% des grandes entreprises.



Un retour favorable, mais des points à régler qui ne relèvent pas obligatoirement d'MPS, mais des difficultés de la signature électronique ou de la dématérialisation incomplète.

La réussite du dispositif est visible dans ces résultats : une fois le MPS utilisé, les entreprises en sont globalement satisfaites.

## Des analyses de gains de temps forcées

• Le gain de temps est confirmé

Le formulaire DC1 prend entre 5 et 10 minutes à compléter. Un test réalisé par notre équipe de 6 personnes sur 4 cobayes auxquels les informations ont été fournies, le temps moyen de réalisation du formulaire était de 8 minutes. En comptant le temps d'impression et de vérification des informations clefs chiffrées (SIR), on parvient à une **moyenne de 10 minutes** pour obtenir un formulaire DC1.

Le formulaire DC2 prend entre 6 et 15 minutes à compléter, avec un temps moyen de 6 minutes et demi. Il nécessite cependant des informations beaucoup plus précises (chiffre d'affaire de trois exercices, informations sur les acheteurs publics, récapitulatif des pièces à fournir) ce qui élève le temps de recherche à plus de 5 minutes. On parvient ainsi à une **moyenne de 11 minutes et demi** pour obtenir un formulaire DC2 complété.



## Le public TPE représente 50 % des entreprises

• La cible des entreprises est bien celle visée par le programme

- Les très petites entreprises, ou **TPE**, dont le chiffre d'affaire est inférieur à 2 millions d'euros, représentent la majeure partie des entreprises candidates aux appels d'offre puisqu'elles sont 765, soit **49,7%** des entreprises (contre 10,3% auparavant). On peut d'ores et déjà remarquer que le MPS remplit un de ses objectifs qui est de faciliter l'accès aux marchés publics des PME et TPE (source : *présentation MPS sur le site du SGMAP*).
- Les **PME**, dont le chiffre d'affaire est compris entre 2 et 10 millions d'euros, sont 381. Elles représentent donc **24,8%** des entreprises candidates.
- Les entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 10 et 50 millions sont 203, soit représentent **13,2%** candidatures.
- Enfin, on dénombre 180 **grosses entreprises** dont le chiffre d'affaire dépasse les 50 millions d'euros ayant utilisé le MPS, soit **11,7%** de l'effectif total. (Pour les entreprises restantes, le chiffre d'affaires n'était pas donné).

## Les freins identifiés, toujours les mêmes

• Faut-il aussi apprendre le java pour répondre à un marché public ?

- **La signature électronique** est un problème pour ces personnes: pour certains appels d'offre, une signature électronique est requise pour accéder au MPS, une situation jugée décevante par les utilisateurs qui ne veulent pas dépenser de l'argent pour participer à ce système. Ce problème est considéré comme étant "paradoxal", sachant que l'un des objectifs du MPS est de réduire les coûts pour les entreprises.
- **Les a priori sur les problèmes techniques** entraînent 21% des insatisfaits. Les nombreux problèmes techniques liés au logiciel JAVA et notamment aux différentes mises à jour demandées en fonction des plateformes de marché public rendent les entreprises méfiantes. Ces problèmes techniques avaient lieu avec

## Les blocages côté acheteurs

- Informer et former les acheteurs.



### 3. Les points de blocage du côté des acheteurs publics

Les entreprises ne sont pas les seules à utiliser le Marché Public Simple. En effet, elles interagissent avec des acheteurs, les pouvoirs adjudicateurs, qui choisissent de publier une offre avec le dispositif MPS ou non. Il est donc nécessaire que les acheteurs perçoivent les avantages du MPS pour que ce dispositif soit systématiquement utilisé. Il paraît donc intéressant d'étudier les obstacles à l'application du MPS du côté des acheteurs.

Recommandation

**Communiquer, encore et toujours:**

**Signature électronique; suite.**



# MPS; Les enjeux d'un déploiement

Programme de Développement concerté de  
l'Administration Numérique Territoriale

—  
Recommandation n° 3



# En savoir plus

<http://www.modernisation.gouv.fr/marche-public-simplifie>: un site de démonstration en ligne



## LE PORTAIL DE LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

🏠 L'ACTION PUBLIQUE SE TRANSFORME | L'ADMINISTRATION CHANGE AVEC LE NUMÉRIQUE | LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT | LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS S'AMÉLIORE | DÉCOUVRIR LE SGMAP

Accueil > Les services publics se simplifient et innovent > Par des simplifications pour les entreprises > Marché Public Simplifié, un service pour les places de marché

### LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

👁️ 1100    

#### MARCHÉ PUBLIC SIMPLIFIÉ, UN SERVICE POUR LES PLACES DE MARCHÉ 17.02.14



Marché public simplifié (MPS) est un exemple de la mise en œuvre du programme « Dites le nous une fois ». Ce nouveau service simplifie la réponse aux marchés publics pour les entreprises de toutes tailles en réduisant radicalement le nombre d'informations demandées aux entreprises. Basé sur le principe de la confiance, le dispositif permet aux entreprises de candidater avec leur seul numéro SIRET et de ne fournir les pièces justificatives qu'a posteriori de leur sélection par l'acheteur public.

LES SERVICES PUBLICS SE SIMPLIFIENT ET INNOVENT

- PAR L'ÉCOUTE →
- PAR LA CONSULTATION ET LA CONCERTATION →
- PAR LA CO-CONSTRUCTION →
- PAR DES SERVICES NUMÉRIQUES AUX USAGERS →
- PAR DES SIMPLIFICATIONS POUR LES ENTREPRISES ↓

#### SUR LE MÊME SUJET

« Dites le nous une fois » : un programme pour simplifier la vie des entreprises



Premier ministre  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE